

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 11 (1924)
Heft: 12

Artikel: La section suisse à Paris
Autor: Gilliard, Fred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SECTION SUISSE A PARIS

Les emplacements concédés à la Suisse à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels de Paris se répartissent entre *les galeries de l'Esplanade des Invalides*, où nous disposons de 320 m² pour les ensembles mobiliers, *le Grand Palais*, où 420 m² seront occupés au rez-de-chaussée par le groupe général de l'art décoratif, l'horlogerie, les industries textiles, et 440 m², au premier étage, par les écoles d'arts et métiers, enfin, *le Cours la Reine* où s'érigera le Pavillon suisse, sur une parcelle de 12 m. sur 14 m., en bordure de la Seine. La surface totale est d'environ 1350 m². On peut dire que notre pays a été bien partagé, si l'on considère les espaces proportionnellement beaucoup plus restreints accordés à de grandes nations comme l'Angleterre, l'Italie, le Japon, etc.

La Commission de l'exposition, qui préside avec le Comité exécutif aux destinées de la Section suisse, a fait appel à *M. A. Laverrière, architecte F. A. S. à Lausanne*, pour l'étude des plans d'aménagement. La tâche n'a pas été facile. Malgré toutes les compétences de l'architecte, l'expérience qu'il avait acquise à l'Exposition nationale d'art appliqué de Lausanne, sa large compréhension et son extrême bonne volonté, ses projets se sont heurtés aux écueils de critiques, d'exigences nouvelles et imprévues, contradictoires parfois.

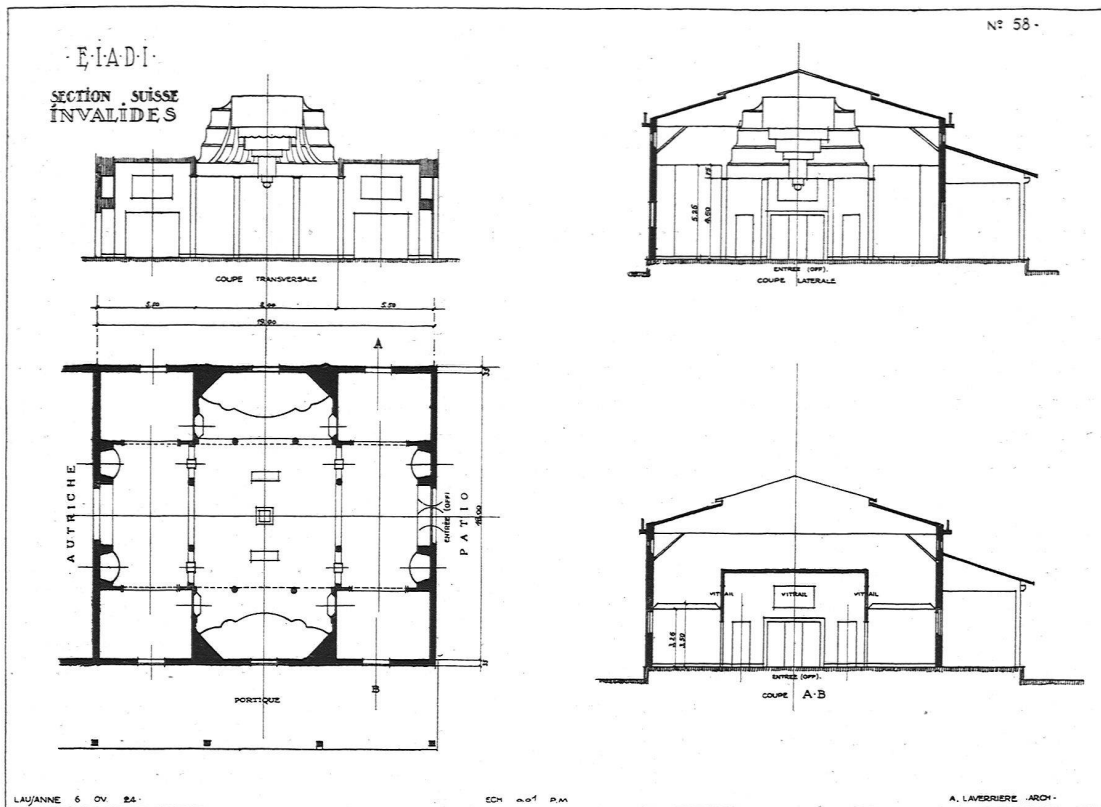
L'idée première de M. Laverrière avait été d'utiliser l'emplacement de *l'Esplanade des Invalides* qui se trouve en tête d'une des principales galeries, pour composer un seul groupe d'ensemble, d'une belle tenue architecturale et décorative, de manière à montrer dans toute sa grandeur l'espace dont il disposait.

D'emblée, et d'accord avec la plupart des organisateurs, il avait renoncé à créer des chambres pour des ensembles mobiliers, estimant ce mode d'exposition factice et déjà suranné. Mais il a fallu tenir compte de la diversité des objets à placer, de leurs caractères particuliers, nécessitant des cadres appropriés, et puis, ce qui est inévitable en Suisse, de goûts et de conceptions artistiques différentes correspondant aux cultures germaniques ou latines qui s'affrontent sur notre sol.

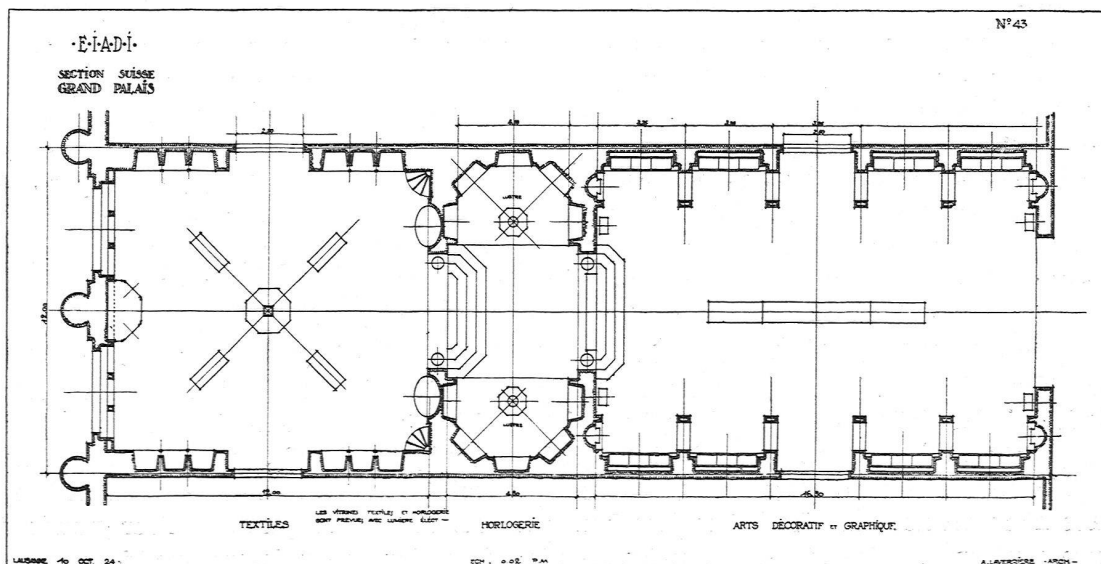
Bref, de la rotonde octogonale sur laquelle s'ouvriraient de larges podiums, conception primitive de M. Laverrière, il ne reste plus rien. Le plan actuel prévoit, dans les angles du local rectangulaire, quatre boxes, dont trois sont réservés aux envois de meubles de la Suisse allemande et le quatrième à un groupe d'art religieux. Au centre, deux podiums se font face, sur lesquels seront disposés les meubles provenant de la Suisse romande. Au milieu, huit colonnes circonscrivent un espace octogonal couvert d'un velum surélevé en coupole et qui sera traité décorativement.

Les productions les plus originales et marquantes de notre art et de notre industrie figureront dans ce groupe qui sera en quelque sorte synthétique, puisqu'en vertu du règlement les objets ne doivent pas y être présentés seulement pour eux-mêmes, mais conformément à leur destination pratique, dans le cadre qu'ils occupent dans la vie.

Notre fabrique suisse de linoléums à Giubiasco (Tessin) a consenti (de même qu'au rez-de-chaussée du Grand Palais) à fournir gratuitement le revêtement du sol; les tissus, les papiers peints couvriront les parois, et, sans le désistement regrettable de notre grande industrie des rideaux de St-Gall, le vélum aurait été enrichi de motifs de broderies. Nous n'énumérerons pas les meubles qui garniront podiums et boxes. Dans des vitrines réparties le long du passage central, des pièces d'orfèvrerie ou d'autres objets précieux jetteront leur éclat. Et sur tout cela, des vitraux verseront une lumière colorée. Il y en aura six, occupant des baies rectangulaires au-dessus des boxes et des deux portes. Nos meilleurs peintres verriers tiendront à affermir la renommée qu'ils ont déjà acquise à l'étranger, à Stockholm en particulier. Enfin, la peinture décorative interviendra aussi, sur quelques points, pour augmenter l'attrait et la richesse mesurée de cet ensemble.



A B B. 8 EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS PARIS 1925 SECTION SUISSE
 PLAN DU GROUPE GÉNÉRAL DE L'ESPLANADE DES INVALIDES A. Laverrière, architecte, Lausanne



A B B. 9 EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS PARIS 1925 SECTION SUISSE
 PLAN DES SECTIONS DES ARTS DÉCORATIFS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DES ARTS GRAPHIQUES, DE L'HORLOGERIE
 ET DES INDUSTRIES TEXTILES A. Laverrière, architecte, Lausanne

L'emplacement attribué à notre exposition, au rez-de-chaussée du *Grand Palais*, sera divisée en trois parties correspondant aux dénivellations du sol. Le premier local, qui ouvrira sur la grande allée centrale, est consacré à l'art décoratif en général et, en particulier, aux arts graphiques. Des vitrines contiendront les créations les plus diverses de nos artistes décorateurs: céramiques, émaux, sculptures, métaux ouvragés, broderies, reliures, etc. Au fond des hautes niches ménagées sur les côtés de la salle, les œuvres de nos imprimeurs, lithographes et graveurs, dans des vitrines basses et sur les murs. Nos affiches qui ont suscité beaucoup d'intérêt dans de récentes expositions en Hollande, en Suède, seront mises en évidence.

On passera, en gravissant quelques degrés, dans le groupe spécial de l'horlogerie et de la bijouterie, où se concentreront dans un espace plus restreint, plus fermé, comme en un trésor, mille objets précieux, depuis la montre, sous toutes ses formes, à la pendule, à la bague, au bracelet, au délicat pendentif. Gamme des ors des plus rouges aux plus pâles, des argents reluisants ou brunis, éclats de brillants et toute la palette aux colorations infinies des émaux rivalisant avec les pierres précieuses.

Enfin s'ouvrira devant nous, surélevée de cinq marches, la salle où chatoieront les produits de nos industries textiles. La jeune et vivante industrie du tricotage de la soie artificielle y tiendra une place importante; les broderies de St-Gall et d'Appenzell y révéleront les ressources d'une technique admirable encore trop prisonnière de styles traditionnels, trop asservie à la haute mode de Paris; la soie n'y sera représentée que par une seule maison qui ose affronter la concurrence des Lyonnais et ne craint pas le verdict du jury; les rubans manqueront et, hélas! aussi les rideaux, au déploiement desquels s'offraient deux larges et hautes fenêtres et dont on eut composé un décor de velum original.

Le groupe de l'enseignement sera installé au premier étage du Grand Palais. Les écoles d'arts et métiers de Zurich, Bâle et Genève s'y côtoieront. Elles occuperont à elles seules la plus grande partie du local. Cette place est proportionnée à l'importance de ces établissements et ne paraîtra pas trop grande à qui sait ce qu'ils peuvent produire. Le Musée des arts industriels de Berne (Gewerbemuseum) et l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué de Lausanne, d'autres encore, exposeront leurs travaux dans la large galerie latérale où des vitrines seront aménagées.

Le Pavillon suisse, dont la réalisation dépendait du concours de l'Office du Tourisme, des Chemins de fer fédéraux et de diverses associations qui ont intérêt à développer nos relations avec l'étranger, complétera notre représentation nationale. Il s'érigera, nous l'avons dit, au Cours la Reine, et sera consacré surtout à la propagande. Il renfermera tout ce qui pourra faire apprécier les beautés naturelles du pays, ses ressources intellectuelles, artistiques et économiques. La construction et l'aménagement sont devisés à fr. 40.000.—. L'élaboration des plans a été confiée à *M. Rittmeyer, architecte F. A. S. à Winterthour*. Il y a là une œuvre architecturale intéressante à créer et dont le «Werk» tiendra sans doute à entretenir prochainement ses lecteurs.

Malgré le fâcheux dualisme que l'on a tout fait, semble-t-il, pour accentuer au début, entre les groupements artistiques comme le «Werkbund» et l'«Oeuvre» et les grandes associations industrielles, notre participation à l'Exposition internationale de Paris, sans être complète, sans donner la mesure de nos capacités artistiques, si mal employées encore dans certaines industries, révélera un besoin assez général d'émancipation et de rajeunissement dans notre art national. La Suisse fera bonne figure. Elle aurait pu se montrer grande et forte dans un domaine où les conquêtes ne dépendent d'aucune puissance politique.

Fred Gilliard.